



LA FEDERATION COMMUNIQUE

TERRA FECUNDIS ET EXPLOITANTS AGRICOLES :

CONDAMNATION AMPLEMENT JUSTIFIÉE

Pour la deuxième fois en moins d'un an, la justice vient de sanctionner l'entreprise d'intérim espagnole, Terra Fecundis, récemment renommée « Work for All », dans une affaire de fraude au travail détaché. Chaque année, elle fait venir, sous contrat espagnol, dans le sud de la France, des centaines de travailleurs, originaires notamment d'Amérique latine, des travailleurs sous-payés dans des conditions de travail proches de « l'esclavage » et très souvent logés dans des conditions indignes. Le verdict est tombé ! Nouvelle condamnation pour Terra Fecundis. Le tribunal correctionnel de Nîmes lui a infligé une amende de 375 000 euros pour « travail dissimulé » et « emploi d'étrangers sans titre et autorisation de travail ».

Terra Fecundis, n'est pas la seule poursuivie. Le jugement prononcé concerne également sept exploitations agricoles dont 5 du Gard et 2 des Bouches-du-Rhône ainsi que les sept agriculteurs en leur nom propre. Ils avaient pourtant été alertés à plusieurs reprises par les services de l'Etat de leur situation illégale. Ces messieurs n'avaient que faire de la légalité. Sur le banc des accusés, ils se sont vus infliger une amende allant de 10 000 à 12 000 euros, assortie d'un sursis dont le montant varie selon le cas. Mis en cause pour avoir hébergé des salariés dans des conditions indignes, l'un d'eux a été condamné à six mois de prison avec sursis.

Trop d'exploitants agricoles continuent de profiter sans vergogne et en toute impunité de cette main d'œuvre « docile et peu susceptible de revendiquer l'exercice de ses droits ». La Cgt a, à plusieurs reprises, dénoncé ces situations, constituant une véritable « traite d'êtres humains ». Ces condamnations sont des avancées sociales importantes qui doivent mettre fin aux activités de tous ces prestataires et des exploitants agricoles qui y ont recours. Pour la première fois, une infime partie de ces profiteurs de réseaux mafieux a été condamnée ! Il est à noter que trois autres procédures ont été transmises au Parquet entre 2020 et 2021 concernant toujours Terra Fecundis et deux autres exploitants du Gard et une société du Tarn et Garonne. C'est loin d'être fini.

Pour lutter contre de tels agissements, les moyens des inspections du travail doivent être renforcés pour qu'elles puissent effectuer plus de contrôles. Dans ce cadre, notre fédération revendique la généralisation des contrats en Cdi à temps plein, l'accès à la protection sociale, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et de vie, l'application du Code de travail, de la convention collective et des accords territoriaux pour tous les ouvriers agricoles.

Montreuil,
Le 11 mai 2022